

REGLEMENT DE CONCOURS

I-Conditions Générales

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être âgés de 18 ans révolus à la date de prise de fonction du poste pour lequel ils postulent.

Le concours est ouvert aux candidats de toute nationalité. **Il est réservé aux chanteurs professionnels qualifiés**, soit par un diplôme soit par une expérience professionnelle équivalente.

Sont précisés en **annexe I** au présent règlement :

- les définitions des emplois à pourvoir ;
- les rémunérations correspondantes ;
- les différentes dates de prises de fonction ;
- les dates des épreuves ;
- les dates de dépôt des candidatures.

En annexe II les candidats trouveront, pour chaque épreuve les concernant, les titres des morceaux imposés. Les partitions des « traits de chœur » ne seront envoyées qu'aux seuls candidats inscrits.

Une convocation sera adressée à chaque candidat préalablement au déroulement des épreuves du concours.

La demande d'inscription au concours implique, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement. Ce règlement est rédigé en anglais et en français. En cas de contestation, seul le texte français fait foi.

II – Fiche d'Inscription – Dépôt des Candidatures

Les candidats procèdent à leur inscription dans les délais et conditions prévues par le bureau des concours.

Pour s'inscrire à un concours, les candidat-es doivent remplir la fiche d'inscription prévue à cet effet.

- **Fiche d'inscription en ligne** sur le site des concours de Radio France
- **CV par e-mail** à l'adresse suivante : audition.choeur@radiofrance.com

La fiche d'inscription et le curriculum vitae doivent être envoyés au plus tard avant la date de clôture des inscriptions.

La fiche d'inscription doit comporter les renseignements suivants :

- NOM et prénoms
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Adresse physique et numérique
- Numéros de téléphone fixe et portable
- Courte lettre de motivation
- Choix de programme

III – Prise de Fonction

Le candidat reçu au concours devra fournir à l'Administration des concours, au moment de sa prise de fonction, une pièce justifiant sa nationalité.

IV – Réglementation de l'Emploi de Candidats de Nationalité Etrangère

Pour les lauréats de nationalité étrangère, les dates de prise de fonction des postes mis au concours seront suspendues à la réunion des deux conditions suivantes :

être en règle avec la législation française en vigueur sur l'emploi des ressortissants étrangers : titre de séjour en cours de validité ; autorisation de travail.

(Radio France pourra assister les lauréats dans ces démarches)

être définitivement dégageés de toutes obligations nationales et militaires (justificatifs à fournir).

V – Déroulement des Epreuves

Le concours est constitué de trois tours éliminatoires devant un jury.

Une des épreuves pourra se dérouler en formation réduite.

Le lieu des épreuves est précisé dans la convocation.

VI – Frais de Transport

Les frais de transport et de séjour seront à la charge des candidats.

VII – Résultats – Dispositions Particulières

Le jury du concours se réserve le droit, en fonction des résultats obtenus, de ne pas pourvoir les emplois offerts.

Au cas où l'emploi proposé par le jury serait refusé par le lauréat le jour du concours, aucune autre proposition ne pourra lui être faite et il perdra le bénéfice du résultat obtenu.

VIII – Conditions d'Engagement

Les lauréats seront soumis aux dispositions du Titre 3 de l'Accord collectif pour les personnels techniques et administratifs, les salarié-es en contrat à durée déterminée d'usage constant et les musicien-nes des formations permanentes de Radio France

La visite médicale d'embauche est obligatoire et l'établissement du contrat des lauréats sera subordonné au certificat d'aptitude délivré par le médecin du travail de la Société.

A l'issue de la période d'essai de trois mois, l'avis de la Représentation Permanente Artistique de la Formation sur le comportement artistique et les capacités d'intégration du lauréat sera pris en compte avant toute décision de confirmation. Il sera recueilli 15 jours avant la fin de la période d'essai.

Les musicien-nes des Orchestres et du Chœur accordent une priorité absolue de travail à Radio France. Ils sont appelés à accomplir 1110h de travail par an, qui comprennent 1000 heures planifiables au-delà des périodes de préparation individuelle, et 110h au titre de l'habillage, déshabillage et récupération des partitions.

ANNEXE I

Concours de basse II

POUR LE CHŒUR DE RADIO FRANCE :

Les 16 et 17 juillet 2021

EMPLOI OFFERT :

1 poste de basse II

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

23 juin 2021

(Date du courriel faisant foi)

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE :

(Barème au 1^{er} mai 2017)

41 284, 44 €

puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien (à confirmer avec Murielle)

DATE DE PRISE DE FONCTION

A convenir

ANNEXE II – PROGRAMME

CHOEUR DE RADIO FRANCE

Concours de basse II (1 poste)
Les 16 et 17 juillet 2021

Avertissement préalable :

- **Le candidat doit obligatoirement présenter une œuvre en langue française sur l'ensemble du programme**
- Tous les airs doivent être chantés dans le ton original et dans la langue originale
- Chanter par cœur n'est pas obligatoire
- Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.

1er tour (derrière paravents)

1/ Air soliste (un air au choix du candidat dans la liste ci-dessous) :

- **BERLIOZ** : L'Enfance du Christ, Hérode, "O misère des Rois"
- **GOUNOD** : La Reine de Saba, Acte IV, Air de Soliman, "Sous les pieds..."
- **HALEVY** : La Juive, Acte I, Air de Brigni, "Si la rigueur"
- **HAYDN** : Die Schöpfung, "Gleich öffnet sich die Erde Shoss"
- **MOZART** : Don Giovanni, le Commandeur "Don Giovanni"
- **MOZART** : Die Zauberflöte, Air de Sarastro, "O Isis und Osiris"
- **MOZART** : Die Zauberflöte, Air de Sarastro, "in disesen heiligen Hallen"
- **MOZART** : Requiem, "Tuba mirum"
- **TCHAIKOVSKY** : Eugène Onéguine, Acte III, Air de Grémin, "Lyubvi vsie vozrasti"
- **VERDI** : Simon Boccanegra, Acte II, "Il lacerato spirito"

2/ Déchiffrage :

Le candidat aura trois minutes devant le jury pour préparer son épreuve. Le diapason (fourchette) est autorisé.

2e tour

1/ Air d'oratorio de Bach (un air au choix du candidat dans la liste ci-dessous) :

- **BACH** : Matthäus Passion, "Mache dich mein Herze rein"
- **BACH** : Messe en si, "Et in Spiritum Sanctum"
- **BACH** : Matthäus Passion, "Gerne will Ich mich bequemen"

2/ Mélodie ou lied au choix du candidat :

Merci d'apporter 8 copies de la mélodie ou du lied choisi.e pour les membres du jury le jour du concours.

Le candidat devra également envoyer une copie de son choix du lied ou de la mélodie à la. au pianiste qui lui est attribué.e.

3/ Le jury pourra demander au candidat de chanter une vocalise ou tout autre exercice qu'il jugera approprié.

Finale

1/ Traits de chœur (extraits envoyés dès l'inscription) :

A la demande du jury, le candidat exécutera un ou plusieurs des traits de chœur dans la liste ci-dessous :

- **BACH** : Messe en Si, n° 21 Hosanna, Chœur II
- **BEETHOVEN** : Missa Solemnis "Et resurrexit" Allegretto con moto
- **BRAHMS** : Ein deutsches Requiem, n°2 Allegro non troppo "Die Erlöseten des Herrn"
- **POULENC** : Figure Humaine, "Liberté"
- **ORFF** : Carmina Burana "In taberna"
- **RAVEL** : Daphnis et Chloé
- **ROSSINI** : Stabat mater, "Quando corpus morietur"
- **SCHÖNBERG** : Friede auf Erden
- **VERDI** : Requiem Fuga finale "Libera me domine"
- **XENAKIS** : Nekuia

2/ Travail en trio (pupitre) :

Le candidat chante accompagné de deux membres du même pupitre

- **ROSSINI** : Stabat Mater, "Quando corpus morietur" (mouvement entier)
- **VERDI** : Requiem Fuga finale "Libera me domine" (mouvement entier)

3/ Travail en quatuor :

Le candidat chante accompagné des trois pupitres complémentaires

- **BACH** : Messe en Si, n° 21 Hosanna, Chœur II (mouvement entier)
- **BRAHMS** : Ein deutsches Requiem, n°2 Allegro non troppo, "Die Erlöseten des Herrn" (mouvement en entier)

ANNEXE I

Concours de soprane

POUR LE CHŒUR DE RADIO FRANCE :

Les 19, 20 et 21 juillet 2021

EMPLOI OFFERT :

1 poste de soprane

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

24 juin 2021

(Date du courriel faisant foi)

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE :

(Barème au 1^{er} mai 2017)

41 284, 44 €

puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

DATE DE PRISE DE FONCTION

A convenir

ANNEXE II - PROGRAMME

CHOEUR DE RADIO FRANCE

Concours de soprane (1 poste)

Les 19, 20 et 21 juillet 2021

Avertissement préalable :

- **La candidate doit obligatoirement présenter une œuvre en langue française sur l'ensemble du programme**
- Tous les airs doivent être chantés dans le ton original et dans la langue originale
- Chanter par cœur n'est pas obligatoire
- Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre la candidate. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.

1er tour (derrière paravents)

1/ Air soliste (un air au choix de la candidate dans la liste ci-dessous) :

BELLINI, La Sonnambula, "Care compagne...come per me sereno...Sovra il sen la man mi posa"

BIZET, Carmen, air de Micaëla, "Je dis que rien ne m'épouvante"

GOUNOD, Roméo et Juliette Acte I, "Je veux vivre"

HAYDN, Die Schöpfung, « Nun beut die Flur »

MASSENET, Le Cid, air de Chimène, "Pleurez mes yeux"

MASSENET, Manon Lescaut, Acte II, "Je marche sur tous les chemins"

MOZART, die Zauberflöte, "Ach ichühl's"

MOZART, Zaïde, Acte I, "Ruhe sanft, mein holdes Leben"

MOZART, Les Noces de Figaro, air de la Comtesse, "Dove sono i bei momenti"

MOZART, Les Noces de Figaro, air de la Comtesse, "Porgi amor"

POULENC, Les Mamelles de Tirésias, "Non, Monsieur mon mari"

RIMSKY KORSAKOV, Le coq d'or, air de la princesse de Chemakhâa

TCHAIKOVSKY, La Dame de Pique, Acte III, Air de Lisa, « Akh! Istomilas ya gorem »

WEBER, der Freischütz, air d'Agathe, "Wie nahe mir der Schlummer"

2/ Déchiffrage :

La candidate aura trois minutes devant le jury pour préparer son épreuve. Le diapason (fourchette) est autorisé.

2e tour

1/ Air d'oratorio de Bach (un air au choix de la candidate dans la liste ci-dessous) :

BACH, Johannes Passion, "Zerfliesse mein Herze"

BACH, Matthäus Passion, "Aus Liebe will mein Heiland sterben"

BACH, Johannes Passion, "Ich folge dir gleichfalls"

BACH, Matthäus Passion, "Blute nur"

BACH, Magnificat, "Quia respexit"

2/ Mélodie ou lied au choix de la candidate :

Merci d'apporter 8 copies de la mélodie ou du lied choisi.e pour les membres du jury le jour du concours.

La candidate devra également envoyer une copie de son choix du lied ou de la mélodie à la. au pianiste qui lui est attribué.e.

3/ Le jury pourra demander à la candidate de chanter une vocalise ou tout autre exercice qu'il jugera approprié.

Finale

1/ Traits de chœur (extraits envoyés dès l'inscription) :

A la demande du jury, la candidate exécutera un ou plusieurs des traits de chœur dans la liste ci-dessous :

BACH, Matthäus Passion, n°1, "Kommt ihr Tochter helft mir klagen" chœur I

BEETHOVEN, Missa Solemnis, Allegro con moto, "Et resurrexit"

BERLIOZ, Grande Messe des Morts, "Quaerens me"

BRAHMS, Ein deutsches Requiem, n°7, "Selig sind die Toten"

DUSAPIN, Disputatio C. Orff, Carmina Burana, "Blanziflor et Helena"

POULENC, Figure Humaine, "Toi ma patiente"

ROSSINI, Stabat Mater "Quando corpus morietur"

VERDI, Requiem, Fuga finale "Libera me domine"

XENAKIS, "Nekuia "

2/ Travail en trio (pupitre) :

BRAHMS, Ein deutsches Requiem, n°7, "Selig sind die Toten" (mouvement entier)

ROSSINI, Stabat Mater "Quando corpus morietur" (mouvement entier)

3/ Travail en quatuor :

BACH, Matthäus Passion, n°1, "Kommt ihr Tochter helft mir klagen" chœur I (mouvement entier)

VERDI, Requiem, Fuga finale, "Libera me Domine" (mouvement entier)